

La MDPH du Gers

Budget 2021 de la MDPH : une année pleine de projets

Publié le 27 avril 2021

Un contexte budgétaire fragile

Le vendredi 9 avril dernier s'est tenue une Comex qui a approuvé les CA 2020 et le BP 2021 de la MDPH.

Le GIP MDPH dispose de 3 budgets : un budget principal de la MDPH auxquels s'ajoutent 2 budgets annexes pour les deux MAIA du Gers.

En 2021, pour plus de clarté, un budget annexe consacré au Fonds Départemental de Compensation (qui était jusqu'à présent intégré au budget principal) a été ajouté.

Le budget de la MDPH s'établit en 2021 à 1 765 570 € dont :

1 571 050 € en fonctionnement

194 520 € en investissement

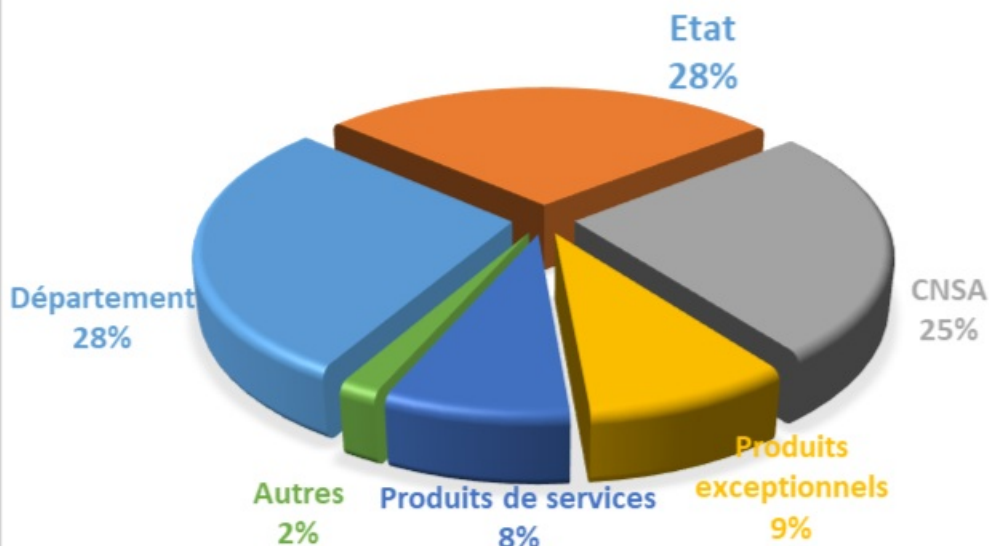
90 % des dépenses de fonctionnement sont des charges et frais de personnels. La MDPH compte 35 agents correspondants à 30 ETP.

Quant aux « charges à caractère général » (fournitures, carburants, poste, locations véhicules, assurances, formations, déplacements...) elles représentent seulement 87 000 € ce qui tend à démontrer une gestion très rigoureuse en matière de fonctionnement quotidien.

S'agissant des recettes, le Département reste le 1er contributeur de la MDPH avec 28 % des recettes perçues mais auxquelles s'ajoutent l'ensemble des contributions en nature apportées par le Conseil Départemental : locaux, personnels mis à disposition, prise en charge des dépenses informatiques et téléphonie, soutien logistique et matériel... En intégrant ces dotations en nature, l'aide apportée par le Département avoisinerait les 40 %.

Malgré des efforts de rationalisation et de maîtrise des dépenses, le contexte budgétaire de la MDPH, comme l'ensemble des collectivités locales ou groupements, est particulièrement contraint. Dans l'attente d'une réforme du financement des MDPH que la CNSA a engagé cette année, la MDPH a fait appel au Département pour lui assurer les moyens de son développement et la poursuite de ses projets. Le Département a ainsi augmenté sensiblement sa participation au fonctionnement de la MDPH et du FDC.

RÉPARTITION DES RECETTES DE LA MDPH DU GERS



Une année 2021 chargée en projets

Malgré cet environnement budgétaire, le calendrier 2021 de la MDPH est placé sous le signe des travaux et de l'ambition.

Informatique

Le chantier de modernisation de notre nouveau Système d'Information Harmonisé (SIH) se poursuit avec un deuxième palier déployé en 2021. La dématérialisation des échanges entre la MDPH et ses partenaires (EN, Pôle Emploi, CAF...) ainsi que le développement d'une interface avec l'utilisateur sont au cœur de ces aménagements nouveaux.

Numérique

L'utilisation des outils numériques est un engagement prioritaire demandé aux MDPH. Cette transformation est en marche dans le Gers avec la structuration du nouveau service « accueil, information et documentation », la mise en service de la « demande en ligne », la rénovation du site internet... En parallèle, la MDPH s'est associée à Gers Numérique et Gers Solidaire pour accueillir 4 conseillers numériques financés par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance et les déployer sur tout le Gers. Cette médiation doit garantir que les services numériques seront des facteurs et des outils de solidarité et d'inclusion pour nos territoires ruraux.

Feuille de route MDPH 2022

La MDPH doit finaliser 4 engagements de cette feuille de route:

une meilleure orientation du parcours usagers
une coopération renforcée avec les acteurs médico-sociaux
la garantie d'un accueil visible, territorialisé de proximité
la maîtrise des délais de traitement

Déménagement / organisation

D'ici la fin de l'année, la MDPH va intégrer ses nouveaux locaux rue Lafayette à Auch. Dotés de plus d'espaces, ils offriront plus de confort et d'accessibilité tant pour les agents de la MDPH que pour les usagers ou les partenaires de l'institution. La MDPH bénéficiera ainsi de 3 salles de réunions ainsi que d'un espace qui pourra être dédié aux partenaires et aux associations pour des rencontres, des conférences, expositions ou des formations. L'accueil du public sera également grandement amélioré avec le projet d'accueil spécialisé et d'espaces de médiation garantissant plus de confidentialité.

Evolutions réglementaires / Nouveaux dispositifs

En 2021, la MDPH va finaliser un travail de conventionnement concernant :

La RAPT et la déclinaison départementale du dispositif

Le partenariat avec l'Education Nationale dont la convention initiale datant de 2006 n'a pas été à ce jour actualisée

Le Ditep : la convention régionale a été validé par tous les acteurs, la MDPH va assurer la mise en œuvre opérationnelle

La MDPH met également en œuvre la PCH parentalité depuis le 1er janvier et s'est porté candidat pour porter une Communauté 360 dès que le cahier des charges sera défini par la CNSA.

Mise en oeuvre du Dispositif d'Appui à la Coordination

En qualité de porteur des deux MAIA du Gers, la MDPH est intéressé et impacté par la mise en place du DAC. Elle s'associe aux travaux préparatoires et participe à sa mise en œuvre opérationnelle.

Un site **gers.fr**
LE DÉPARTEMENT



Maison Départementale des Personnes Handicapées du Gers

17 rue Lafayette
32000 AUCH
05 62 61 76 76